



PORTEUR DE PROJET  
Conservatoire régional  
d'espaces naturels du Poitou-  
Charentes

PROJET  
gestion de zones humides en  
chapelet

TERRITOIRE DE PROJET  
vallée et zones humides

DEPARTEMENT  
Vienne

REGION  
Poitou-Charentes

REGION NATURELLE  
Seuil du Poitou (Pays civil-  
sien)

PARTENAIRES  
Syndicat mixte du Pays civilsien  
Syndicat intercommunal  
d'aménagement du Val de Clouère  
communes  
propriétaires privés

MOTS CLES  
zones humides  
conservation d'espaces natu-  
rels fragiles  
aménagement de sites  
accueil du public  
sentiers d'interprétation  
documents d'urbanisme

CONTACT  
Jean-Philippe MINIER  
paysagiste DPLG, responsable  
de l'antenne paysage  
Conservatoire régional d'espaces  
naturels de Poitou-Charentes  
44, bd Pont-Achard  
86000 POITIERS  
tel : 05 49 50 42 59  
fax : 05 49 50 42 47  
courriel : minier@cren-poitou-  
charentes.org  
sit : www.cren-poitou-cha-  
rentes.org

## Approche paysagère pour une gestion coordonnée de plusieurs zones humides

De la délicate préservation de zones humides en chapelet à une prise en consi-  
dération partagée des enjeux de qualités biologique et paysagère d'une vallée.



Par une approche paysagère et pluridisciplinaire au niveau de la région Poitou-Charentes, le Conservatoire d'espaces naturels (CREN) a réussi à démontrer la nécessité de l'aménagement et de la préservation coordonnés de plusieurs zones humides relictuelles isolées les unes des autres dans la vallée de la Clouère.

### Prise en compte des spécificités paysagères Fragmentation du territoire considéré

Le Pays civilsien, au Sud de Poitiers, couvre 40 communes pour 26 000 habitants. Il offre un paysage de plaine à dominante céréalière traversée par les vallées du Clain et de la Clouère. Même si la densité de population est deux fois plus faible que dans le reste de la Vienne, la pression sur les zones humides, particulièrement sur celles du val de Clouère se fait inévitablement sentir. Le Conservatoire a donc entrepris dès 2003 un travail d'expertise paysagère approfondi et prospectif donnant à comprendre les différents scénarios d'évolution possibles de la vallée en fonction des orientations d'aménagement du territoire. Une des principales contraintes réside dans la fragmentation des zones humides le long de la vallée. Trois sites en chapelet avaient ainsi été préservés par le Conservatoire (Les Cosses, la Liardière et Brion) mais sans réelle cohérence et continuité. L'approche paysagère a permis ici de mettre en évidence les liens entre les habitats naturels, la biodiversité et le paysage en s'appuyant sur :

- l'emboîtement des échelles de l'analyse paysagère ;
- l'éclairage de l'expertise paysagiste dans la définition des qualités et des enjeux spatiaux ;
- le développement de différents scénarios d'évolution paysagère.

### De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié Des expertises croisées sur et autour de la vallée

L'objectif de l'opération était à la fois de préserver les paysages au bénéfice de la biodiversité, par le biais de la gestion et de l'aménagement des zones humides. En arrière-plan, l'idée d'une protection affichée dans les documents d'urbanisme (PLU des communes concernées) est également visée, par un classement des zones humides relictuelles en zone ND et par des aménagements adaptés à ce type de milieu.

Le CREN a proposé d'apporter son expertise au Pays pour élaborer une charte paysagère et intervenir dans les 3 sites repérés, de manière à en renforcer les liens et à orienter le projet selon une logique de corridors biologiques.

Trois étapes majeures ont marqué le processus :

- l'assistance technique du CREN auprès du Pays civilsien pour la réalisation d'une charte architecturale et paysagère, information relayée par les médias locaux ;
- la mise en place, au sein même de la vallée de la Clouère, d'un atelier pédagogique régional de paysage avec les étudiants de 4e année de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles ;
- l'aménagement des sites avec installation de sentiers d'interprétation, le maintien d'une ripisylve, la restauration et la gestion de roselières et mégaphorbiaies et des actions de valorisation (publications, animations pédagogiques, sorties nature...). Les trois sites du Conservatoire ont ainsi été reliés par un parcours de 18 km offrant une multiplicité de points de vue et d'ambiances sur la vallée de la Clouère. Chaque étape a été menée par des comités locaux regroupant les acteurs impliqués autour d'un même site, sous le suivi d'un comité de pilotage et de coordination.

### Échelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux

#### Mobilisation de compétences internes et externes

Le projet s'est appuyé sur un partenariat élargi au Syndicat mixte du Pays civilsien, au Syndicat de rivière du Val de Clouère, à la plupart des communes concernées par le périmètre d'action, aux collectivités supra-communales (département de la Vienne, communauté de communes, administrations, DDE, DRAF, DIREN, chambres consulaires), le CRPF, et des associations dont la LPO Vienne, Vienne Nature. Des compétences extérieures ont été appelées tout au long du processus : un bureau d'études de concepteurs-paysagistes, un bureau d'études d'architectes-urbanistes, les étudiants-concepteurs paysagistes de l'École de Versailles, un concepteur-graphiste et un animateur-éducateur à l'environnement de la LPO Vienne.

L'intervention des étudiants de l'École du Paysage a suscité une adhésion plus large aux projets de la part des acteurs locaux, notamment par la qualité des productions (écrites et graphiques) souvent reprises par les médias locaux ou dans les guides ou les panneaux d'interprétation.

En premier lieu, les différents ensembles paysagers de la vallée de la Clouère ont été identifiés, puis caractérisés et décrits plus finement au cours de l'atelier pédagogique régional : définition d'unités paysagères, description des organisations et structures paysagères, étude des pratiques et des modes de gestion des espaces agricoles, forestiers et autres.

L'expertise s'est ensuite concentrée sur les trois sites pour lesquels des propositions d'aménagement ont été présentées aux élus.

### Plus-value territoriale de la démarche paysagère

#### Une logique de trame verte et bleue

Les premiers résultats sont satisfaisants puisque l'on observe une appropriation de l'action sur les milieux naturels et les paysages, par les populations et acteurs locaux, hormis quelques agriculteurs locaux encore réticents au projet.

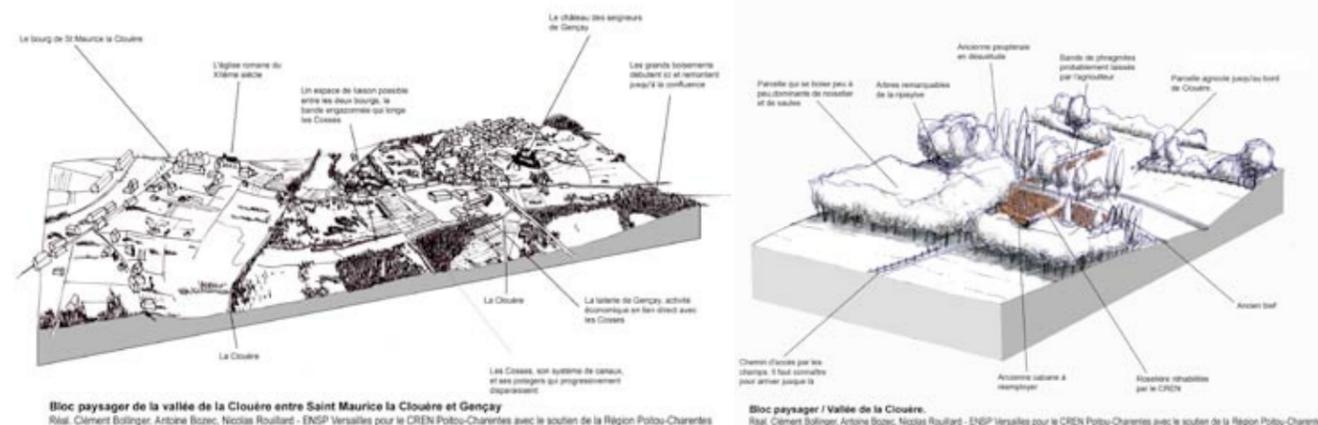
L'expertise initiale se poursuit aujourd'hui tout comme les conseils prodigués auprès des porteurs de projets touchant au paysage, à l'aménagement de sites et à la préservation de la biodiversité.

Les notions de cohérence paysagère, de milieux naturels, de connectivité, de fonctionnalité à l'échelle des territoires sont mieux prises en compte dans les décisions locales, selon la logique générale des corridors biologiques et de la Trame Verte et Bleue. Cela s'est notamment concrétisé dans des outils portés par les collectivités elle-même : projet Leader du Pays, Contrat de Rivière par le Syndicat de rivière.

Aujourd'hui, l'objectif est de poursuivre les actions entreprises dans la même dynamique partenariale, en développant de nouveaux outils, pour viser une plus large implication et l'adhésion des agriculteurs au projet.



© CREN PC



Collectif des

Etats généraux  
du paysage

dans le cadre des actions du  
Réseau Rural Français